

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 juin 2005
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-neuvième session**

**Conseil de sécurité
Soixantième année**

Points 36 et 148 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 22 juin 2005, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur les événements des deux derniers jours, qui ont été marqués par une intensification des activités terroristes palestiniennes.

Lundi, les forces de défenses israéliennes ont déjoué une tentative d'attentat-suicide. L'attentat devait être commis par une Palestinienne de 21 ans qui se rendait en Israël avec une autorisation médicale. Il y a quelque temps, elle avait reçu un traitement qui lui avait sauvé la vie au centre médical de Soroka, à Beersheba, et devait y retourner censément pour continuer ses soins. Profitant de la situation, cette femme avait prévu de commettre un attentat-suicide au centre médical de Soroka et de tuer les médecins et le personnel médical qui lui avaient sauvé la vie! À son entrée dans le poste frontière, son attitude a éveillé les soupçons des agents de sécurité israéliens. Lorsqu'elle a réalisé qu'elle était découverte, elle a tenté, en vain, de faire exploser les 10 kilogrammes d'explosifs qu'elle transportait sous ses vêtements. Il y a lieu de noter que l'Autorité palestinienne avait préalablement reçu des informations précises concernant cette tentative d'attentat mais n'a rien fait pour l'empêcher.

Le plus inquiétant, c'est peut-être moins la montée du terrorisme que les extrémités auxquelles les organisations terroristes sont prêtes à aller pour assassiner des Israéliens innocents. Le cynisme avec lequel une autorisation médicale est utilisée pour commettre un attentat terroriste d'une grande ampleur viole tous les principes fondamentaux de la morale, de l'humanitarisme, de la décence et du droit international. Au cours des quatre dernières années de la campagne de terreur menée par les Palestiniens, les organisations terroristes ont utilisé à de nombreuses reprises des femmes et des enfants afin de profiter des gestes de bonne volonté d'Israël pour commettre des attentats contre des civils israéliens. Face au fléau du terrorisme,



Israël n'a pas d'autre choix que d'appliquer des politiques draconiennes aux points de contrôle pour garantir la sécurité de ses citoyens. L'incident de lundi n'est qu'un exemple parmi d'autres qui démontre les conséquences que le terrorisme peut avoir non seulement pour les Israéliens mais également pour les Palestiniens et pour la région dans son ensemble.

Cet incident s'est produit le jour même où deux Israéliens ont été assassinés et trois autres blessés dans d'autres attentats terroristes. Yevgeny Reider, civil israélien de 28 ans, a été tué par balle par des terroristes palestiniens alors qu'il se rendait au travail. Son beau-fils, âgé de 16 ans, qui était avec lui dans la voiture, a été blessé. Par ailleurs, des terroristes palestiniens ont attaqué un groupe du génie des forces de défense israéliennes qui travaillait sur le « couloir Philadelphi », dans la bande de Gaza. Trois soldats ont été blessés et l'un d'eux est mort des suites de ses blessures.

L'utilisation constante de la terreur par les organisations terroristes palestiniennes risque de déstabiliser la région encore davantage et éloigne encore plus les perspectives de paix. Rien que dans la bande de Gaza, le nombre moyen d'attentats terroristes par semaine se situe maintenant entre 50 et 80, alors qu'au début de février, il était de 10 à 15.

On ne peut demander à Israël de persévérer dans ses nombreux efforts pour faire avancer le processus de paix pendant que les terroristes palestiniens profitent cyniquement de ses gestes de bonne volonté pour s'attaquer aux civils israéliens. L'Autorité palestinienne doit honorer immédiatement ses obligations et prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et éliminer les activités terroristes et instaurer un climat propice à la recherche de la paix.

Israël lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle condamne sans équivoque les manœuvres des terroristes et qu'elle exige avec la plus grande fermeté le démantèlement complet des organisations terroristes, ainsi que des efforts résolus pour prévenir les actes de terrorisme et traduire en justice leurs auteurs et ceux qui les soutiennent.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) Daniel **Carmon**